

STRATÉGIE POLITIQUE DE LA FLANDRE À L'ÉGARD DU NORD DE LA FRANCE





Sommaire

INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE.....	5
1.1 Motivation	5
1.2 Contraintes	5
1.3 Nos forces et nos faiblesses	6
1.4 Le défi du partenariat	7
2. VISION ET FACTEURS CRITIQUES DE SUCCÈS.....	8
2.1 Vision	8
2.2 Facteurs critiques de succès.....	11
2.2.1. Développer nos propres forces.....	11
2.2.2. Recherche de complémentarité	11
2.2.3. Stimuler la coopération	11
2.2.4. Créer une implication	12
2.2.5. Se rallier à la métropolisation	12
2.2.6. Mettre en place les structures	13
2.2.7. Aborder les points épineux	15
3. DIRECTIVES POUR LA POLITIQUE.....	16
3.1 Coordination et concertation.....	16
3.2. Thèmes portant sur le contenu	17
3.2.1. Aménagement du territoire	17
3.2.2. Eau et environnement.....	18
3.2.3. Transport et mobilité.....	19
3.2.4. Economie et marché du travail	20
3.2.5. Emploi	22
3.2.6. Enseignement, formation et recherche	23
3.2.7. Bien-être et soins de santé.....	25
3.2.8. Culture, jeunesse et information.....	26
3.2.9. Tourisme.....	27
3.3 Interreg	27
ANNEXE	29

Introduction

Dans sa lettre d'orientation sur la politique extérieure de la Flandre pour la période 2004-2009, le ministre Geert Bourgeois souligne que le nord de la France fait l'objet d'une attention prioritaire : «en matière de coopération régionale, la priorité sera accordée aux deux régions voisines Nord-Pas de Calais et à la Rhénanie en Nord-Westphalie. Dans le cadre de la coopération avec le nord de la France, on entend renforcer à court terme la coordination entre les différentes initiatives ayant vu le jour. A cette fin, on entend en premier lieu mettre en place un pôle de contact unique. Les propositions relatives à la mise en place d'un district européen seront examinées».

Par la suite, le coordinateur flamand pour la coopération transfrontalière avec le nord de la France - mission confiée en mars 2005 à Paul Breyne, gouverneur de la province de Flandre-Occidentale - a été chargé d'assister le Gouvernement flamand dans l'élaboration d'une stratégie à l'égard du nord de la France et d'en accompagner la mise en œuvre.

La présente note stratégique «nord de la France veut être un complément de stratégie développée dans la coopération bilatérale entre la Flandre et la France».

1. Contexte

1.1 Motivation

La Flandre et le nord de la France partagent une longue histoire commune, étalée sur plusieurs siècles, comme en témoignent notamment les nombreux noms de lieux flamands du nord de la France. Même après la scission administrative d'il y a trois siècles, de nombreux contacts ont été maintenus, se traduisant par des échanges culturels, par un travail frontalier et plus récemment encore par le phénomène du shopping transfrontalier.

Or, l'intérêt croissant de part et d'autre de la frontière pour une coopération administrative n'est pas empreinte de nostalgie. Bien au contraire, à partir de quelques constats pertinents, la coopération est résolument tournée vers l'avenir.

Il y a tout d'abord une frontière commune de 50 kilomètres entre la Flandre et le nord de la France. Qui dit frontière commune, dit non seulement problèmes nécessairement partagés comme les pollutions de l'air, de l'eau et du sol - mais aussi des opportunités partagées.

En outre, cette frontière ne coïncidant pas avec une barrière naturelle, telle qu'une chaîne de montagne ou un bras de mer, l'influence réciproque est encore plus importante. L'aménagement de nouvelles infrastructures, telles que le Tunnel sous la Manche ou le TGV à Lille, a également un impact sur les flux de transport en Flandre. Des zones commerciales sont implantées dans la zone frontalière dans le but explicite d'attirer les clients venant de l'autre côté.

A la suite de l'intégration européenne et de l'évolution technologique, les anciennes frontières nationales ont perdues beaucoup de leur signification. Parallèlement, le processus de décentralisation a démarré dans de nombreux pays. Ainsi, de nouvelles régions frontalières voient le jour, ce qui implique de nouveaux partenariats s'appuient sur des liens historiques évidents, comme par exemple entre la Flandre-Occidentale et la Flandre française, ou dans la région Meuse-Rhin.

Enfin il y a le phénomène, et il n'est pas des moindres, de la métropolisation autour de Lille et depuis peu aussi autour de Dunkerque. Depuis quelques années, l'autorité française mène une politique active visant à développer les métropoles régionales. Le but en est que ces villes acquièrent un rayonnement international et se débarrassent de la tutelle parisienne. De l'autre côté de la frontière, l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing, qui est au troisième rang français en terme de population, joue à cet égard un rôle de précurseur. En outre il ressort de ces documents de planification qu'elle voit son influence se propager jusqu'à Bruxelles. Ce qui démontre que son influence ne s'arrête pas à la frontière.

Le Schéma de structure d'aménagement de la Flandre se réfère également au réseau urbain transfrontalier : « Courtrai-Mouscron-Tourcoing-Roubaix-Lille » qui représente un potentiel structurant pour la Flandre grâce au renforcement de la structure économique de la région de Courtrai et du nord de la France, du renforcement de l'urbanisation de Lille-Roubaix-Tourcoing et de Courtrai, et du renforcement des liaisons internationales grâce à la présence du carrefour TGV de Lille et de l'optimisation du réseau autoroutier.

1.2 Contraintes

Malgré tous les arguments parfaitement fondés plaidant en faveur d'une coopération transfrontalière, il n'empêche que, même après 15 ans d'expérience, la coopération quotidienne sur le terrain se heurte souvent à des obstacles et à des contraintes. Il est nécessaire d'en être conscient.

D'abord il existe tant en Flandre qu'en Belgique un problème en ce qui concerne le fonctionnement du

pouvoir à tous ces niveaux. La préparation de la politique, les processus décisionnels et leur exécution ont d'abord été définis au sein de frontières spécifiques.

Cela entrave nécessairement l'élaboration et la mise en œuvre des projets transfrontaliers. Si nous ne parvenons pas à surmonter cette césure administrative, nous pouvons néanmoins la rendre moins absolue grâce à un échange permanent d'informations.

En outre, la structure de l'Etat - tant en France qu'en Belgique - a subi une évolution quasi permanente au cours des 30 dernières années. En Belgique, par le biais du processus de la réforme de l'Etat et de la dé-fédéralisation et en France par la décentralisation. Cette évolution permanente n'a pas facilité l'appréhension de la répartition des compétences de part et d'autre de la frontière. Cela implique que l'organisation de coopération doit être assez souple pour pouvoir prendre en compte l'évolution de la structure des états.

La répartition des compétences est nécessairement différente en France et en Flandre. Les compétences d'une *région* française ne sont en rien comparables à celles de la Région flamande, et les intercommunales françaises, contrairement aux intercommunales flamandes et wallonnes, ont/peuvent avoir des compétences autonomes. De nombreux dossiers qui chez nous, sont de toute évidence de la compétence de la Flandre, sont en France dépendant de plusieurs niveaux de gestion. En France il y a peu de compétences exclusives, ainsi la Préfecture ou la représentation régionale, jouent souvent un important rôle de coordinateur.

Tertio, il y a d'importantes différences au niveau de la tradition et de la culture administrative. Les Français ont en règle général une logique plus hiérarchique et formaliste que les Flamands. Dans la première phase, de nombreux contacts doivent être pris au plus haut niveau. Des réunions formelles à intervalles réguliers, à l'instar du Forum transfrontalier qui s'est tenu à Lille en octobre 2003, suivi d'une deuxième édition en novembre 2005 à Courtrai, sont souvent nécessaires au plus haut niveau.

Enfin, la barrière linguistique risque de ne pas se résorber. L'intérêt pour le néerlandais a beau s'accroître dans la zone frontalière du côté français, on est loin d'une connaissance généralisée, fût-elle passive du néerlandais. De même, la maîtrise du français ne progresse pas du côté flamand, où de nombreux jeunes s'expriment mieux en anglais qu'en français. Toute forme structurelle de coopération ne pourra se réaliser que sur une base d'équivalence entre le néerlandais et le français.

1.3 Nos forces et nos faiblesses

A l'instar d'autres évolutions qui oblitèrent progressivement les vieilles frontières nationales, comme l'unification européenne, la mondialisation de l'économie ou les moyens de communication, une coopération transfrontalière renforcée génère à la fois des opportunités et des menaces. Bien que les opportunités de la coopération transfrontalière (développement économique, économies d'échelle, rayonnement international, accès à l'infrastructure) soient évidentes, on ne peut pas ignorer les menaces potentielles (concurrence accrue, crainte de minorisation, atteinte du caractère flamand de la Flandre,...).

Lors de l'évaluation de ces opportunités et ces menaces, la Flandre doit utiliser ses forces et ses faiblesses. Sur la base de plusieurs publications récentes, celles-ci peuvent être résumées comme suit :

- Un réseau dynamique d'entreprises essentiellement moyennes et petites, mais aussi une présence restreinte dans les nouveaux secteurs et peu de "start-up";
- Un climat favorable de logement, générant cependant une importante pression sur

l'environnement;

- Un réseau de centres urbains petits et moyens dense avec une infrastructure médicale, culturelle et sociale bien développée, mais pas de grands centres urbains à rayonnement européen avec leurs services correspondants (sauf Bruxelles);
- L'enseignement bénéficie d'une renommée internationale pour sa qualité, mais un taux trop élevé de jeunes peu qualifiés quittant l'enseignement obligatoire;
- Situation unique comme porte d'accès à l'Union européenne, mais risque de congestion en différents points et trop peu d'espace, au sens propre comme au figuré, pour une nouvelle infrastructure de transport;
- Grand potentiel touristique, avec surtout la côte et les villes d'art, et d'importants atouts comme l'accueil multilingue et la gastronomie, mais pas d'image touristique forte.

En ce qui concerne la zone frontalière avec la France, il convient de souligner que c'est précisément là que les éléments de base nécessaires à un grand rayonnement international (aéroport international, sièges de multinationales, centres de recherche de premier plan, ...) font défaut.

1.4 Le défi du partenariat

Pour parvenir à une coopération fructueuse, il est bon de connaître "l'autre côté de la frontière", plus particulièrement la région française voisine du Nord-Pas de Calais. Avec une population de 4 millions d'habitants sur une superficie de 12.414 km² (à peine plus petite que la Flandre), le Nord-Pas de Calais constitue la troisième région industrielle française, après L'Île-de-France et la région Rhône-Alpes. L'Union économique belgo-luxembourgeoise est de loin le partenaire commercial étranger le plus important du Nord-Pas de Calais, qui possède 350 kilomètres de frontière commune avec la Belgique.

Les atouts essentiels de la région, aussi mis en avant par les responsables politiques français, sont : une population jeune, une situation centrale dans le cœur économique de l'Europe occidentale, une bonne accessibilité grâce à de nouvelles larges infrastructures et une vaste offre en matière de formation et d'enseignement. Cela n'empêche pas le lourd passé industriel de peser encore dans la balance, comme en témoignent le taux de chômage élevé, les importants problèmes sociaux et l'atteinte à l'environnement. Mais ces dernières années, la région a incontestablement réussi à transformer son image de bassin industriel gris et morose en une image de région jeune et dynamique. Provisoirement, le point culminant de cette transformation, a été l'événement Lille 2004, Capitale culturelle de l'Europe.

Ce renouveau est d'ailleurs le plus visible dans l'agglomération Lilloise. Lille a l'ambition de se muer en métropole européenne et dans ce but intègre les régions voisines du sud-ouest de la Flandre et de l'ouest du Hainaut dans sa zone métropolitaine. Des villes comme Courtrai et Tournai sont en effet situées à moins de 30 kilomètres de l'agglomération. Et lors du récent *Appel à la coopération métropolitaine* de l'Etat français, la Communauté Urbaine de Lille métropole est parvenue à déposer un dossier commun, non seulement avec ses partenaires belges du sud-ouest de la Flandre et de l'ouest du Hainaut, mais aussi avec les structures intercommunales de l'ancien bassin minier, d'Arras et de Valenciennes. Cet appel veut être l'amorce de la création d'une aire métropolitaine de 3,5 millions d'habitants.

Même s'il reste beaucoup à faire sur le terrain, la dynamique de la métropole Lilloise est indéniable. Et même si la Flandre ne devait pas y participer activement, elle serait toujours confrontée aux répercussions d'une zone urbaine qui fait tâche d'huile au-delà de la frontière (prix fonciers en hausse dans la zone frontalière, immigration française croissante, etc.). Dans cette optique, nous devons mener une politique active à l'égard de ce pôle de croissance.

2. Vision et facteurs critiques de succès

2.1 Vision

Les frontières constituent à la fois un obstacle et une protection. Mais dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante, cette protection devient de plus en plus fictive. Ce constat s'applique encore davantage dans une zone relativement densément à très densément peuplée comme l'est la zone frontalière franco-flamande, dépourvue de frontière naturelle. Restent les entraves: processus de planification, procédures de participation, décisions politiques et contrôles, facteurs qui s'arrêtent tous à la frontière. Cela peut donner lieu à des situations dans lesquelles les inconvénients sont exportés au maximum vers l'extérieur (exemple : aménagements incommodes, transports illégaux, etc.). Les échanges transfrontaliers, souvent renforcés par des inégalités économiques et fiscales, génèrent en outre dans les zones frontalières des besoins spécifiques dans le domaine des transports, des infrastructures d'accueil et de la formation. A cela s'ajoute une grande dépendance mutuelle dans le domaine de l'environnement.

C'est pourquoi la Flandre est convaincue qu'elle a tout intérêt à coopérer avec ces voisins du nord de la France. Nous n'entendons pas subir les changements qui se produisent le long de la frontière, nous voulons nous associer à leur concrétisation. Dans ce but, la Flandre doit elle-même prendre les initiatives nécessaires, en manifestant un engagement clair. Le principe de base de la coopération transfrontalière est d'aspirer à créer pour la région une plus-value sur la base d'une équivalence des partenaires frontaliers.

- 1/ Le premier niveau de coopération consiste à résoudre les problèmes de voisinage concrets inhérents à la zone transfrontalière. Pour résoudre ces problèmes, la Flandre noue des contacts avec les autorités françaises compétentes en la matière. Les résultats de ces contacts axés sur des matières très concrètes détermineront notamment les chances de réussite de formules de coopération plus ambitieuses.
- 2/ Dans une seconde phase, il faut non seulement nouer des contacts pour résoudre les problèmes ponctuels, mais aussi pour saisir ensemble d'éventuelles opportunités. La perspective de la disparition des frontières intérieures de l'Europe et la création d'un programme de subvention européen pour les projets transfrontaliers, Interreg, a rassemblé les autorités au début des années '90. Cela a débouché sur la conclusion de plusieurs accords de coopération ou sur la mise en place de partenariats transfrontaliers:
 - Déclaration d'intention Flandre - Nord-Pas de Calais
 - Protocole de coopération Département du Nord - Province de Flandre- Occidentale
 - Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT) avec Leiedal, wvi, IEG, IDETA et Lille Communauté Urbaine réunies autour de l'idée d'une métropole transfrontalière

C'est surtout cette métropolisation qui pourrait jouer le rôle de catalyseur. La métropolisation offre des opportunités (rayonnement international, développement de services de haut niveau, attraction pour investisseurs internationaux, innovation) mais comporte aussi des menaces (risque de minorisation, concurrence accrue, atteinte du caractère flamand de la Flandre, pression croissante sur l'environnement et l'espace, hausse des prix immobiliers).

Le fait que le centre de gravité de la zone métropolitaine de Lille soit clairement situé en France et que la Wallonie (par le biais de l'ouest du Hainaut) soit également partie prenante, rend une participation active de la Flandre peut-être moins évidente, mais d'autant plus nécessaire. Au sein de la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT), Leiedal (pour l'arrondissement de Courtrai) et wvi (pour les arrondissements de Roulers et d'Ypres) prouvent depuis déjà 15 ans qu'ils peuvent - sur un pied d'égalité avec le voisin Lillois Lille Métropole Communauté Urbaine et avec les partenaires wallons IEG et IDETA réfléchir et travailler ensemble à une métropole transfrontalière. Cette réflexion a

débouché en 2002 sur une Stratégie *commune* pour la métropole transfrontalière franco-belge. Cette région dénombre 1,9 millions d'habitants, dont 500.000 dans les trois arrondissements concernés de la Flandre-Occidentale.

L'*Appel à la coopération métropolitaine* que le Gouvernement français a lancé en juin 2004, a abouti à la définition d'une Aire métropolitaine de Lille, qui s'étend jusqu'à Arras, Cambrai et Valenciennes. Pour la première fois, les autorités communales de la zone du sud de Lille reconnaissent le rôle-pilote de Lille pour l'ensemble de la région. Outre Leiedal et wvi comme partenaires à part entière, la province de la Flandre-Occidentale est en l'occurrence partenaire associé. L'Aire métropolitaine de Lille ne se substitue pas à la COPIT et ne deviendra pas une nouvelle structure, elle vise à définir des projets "métropolitains" qui pourraient être réalisés durant la période 2007-2013 grâce à des aides financières françaises et européennes. Il n'existe toutefois pas d'engagements formels à ce sujet. L'Aire métropolitaine de Lille compte 3,5 millions d'habitants.

En ce qui concerne le reste de la zone frontalière franco-flamande (Westhoek et Kust (Littoral)), la structure de concertation permanente entre les autorités locales n'en est qu'à ses débuts. En 2005, la Plate-forme transfrontalière de coopération Flandre occidentale / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale a été créée entre la province de Flandre occidentale, la wvi, le Westhoekoverleg et RESOC Westhoek du côté flamand et Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine, Pays des Moulins de Flandre, Pays Coeur de Flandre, Agence d'Urbanisme de la région Flandre-Dunkerque et le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (SMCO) du côté français.

Presque simultanément, à l'initiative du SMCO, une candidature a également été introduite dans le cadre de l'*Appel à coopération métropolitaine*, avec le soutien de wvi et de la province de Flandre-Occidentale. La «Métropole Flandre-Côte d'Opale» est géographiquement très vaste, elle s'étend de Montreuil à Knokke et constitue une zone nettement moins urbanisée que la métropole Lilloise. Du côté français, la définition de cette zone est aussi moins novatrice, car le SMCO réunit depuis plus longtemps les différentes autorités locales. Il est dès lors clair que c'est le SMCO qui joue le rôle de pionnier. Depuis cette année, la wvi et la province de Flandre-Occidentale sont également des partenaires associés du SMCO.

L'association du niveau administratif flamand aux partenariats sousrégionaux se limite jusqu'à présent à la participation à certaines réunions de travail techniques, mais sans engagement politique. L'Etat français n'est lui non plus pas directement impliqué dans ces partenariats, mais crée bien les conditions propices à cette collaboration par la mise en place de structures intercommunales aux compétences étendues et aux budgets correspondants et par la présence des services de la Préfecture de Lille qui ont un rôle actif dans la coopération transfrontalière. La Préfecture encadre ou dirige des initiatives telles que l'*Appel à coopération métropolitaine* - cité précédemment -, le groupe de travail parlementaire franco-belge, le Forum interrégional franco-belge ou le *droit à l'expérimentation transfrontalière* (le projet permettant aux collectivités locales de déroger temporairement ou en guise d'expérience aux prescriptions légales ou réglementaires).

En Flandre, les conditions sont différentes. Le territoire est beaucoup moins vaste et il y a moins de niveaux administratifs intermédiaires, ce qui implique que pour des dossiers concrets il faille s'adresser plus directement à l'autorité centrale à Bruxelles.

La Flandre tient compte de cette différence de structure gestionnelle et d'organisation administrative dans sa politique à l'égard du nord de la France. L'autorité flamande s'engage dès lors à collaborer activement à la coopération transfrontalière, en lien étroit avec les communes de la zone frontalière, les intercommunales Leiedal et wvi et la province de Flandre-Occidentale, et à faire

dans ce cadre un usage optimal de ses moyens disponibles.

L'autorité flamande participera aux travaux de la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT) et de la Plate-forme transfrontalière Flandre occidentale / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, sans perdre de vue la cohérence de la politique flamande sur l'ensemble du territoire.

La Flandre suivra attentivement le processus de métropolisation dans le nord de la France, qui s'exprime dans les deux dossiers transfrontaliers de l'Appel à coopération métropolitaine.

3/ Une forme de coopération encore plus avancée consiste à élaborer et à exécuter des plans en commun, en d'autres termes, à mettre en place une forme d'administration commune. Pierre Mauroy, ancien Premier Ministre, président de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la COPIT, plaide déjà depuis quelques années pour la création d'un district européen pour la métropole franco-belge. Il y a deux ans, le Gouvernement français a également confirmé dans son plan 50 grands projets pour une France attractive dans une Europe dynamique son intention d'arriver à une telle gestion et concertation communes.

„Les outils existants permettant d'assurer un réel développement de la coopération transfrontalière dans la métropole lilloise sont insuffisants. A brève échéance, le futur groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) apportera de vrais éléments de réponse pour faciliter la coopération de proximité en fournissant le moyen de réalisation des services et de projets d'intérêts communs. Toutefois, le portage de projets complexes nécessitera la plus large association partenariale. Le processus nécessite maintenant un saut qualitative majeur. (...) Il est indispensable de s'engager résolument sur la voie de la création d'une institution spécifique de gouvernance pour permettre le débat et la prise de décision politique à l'échelle de l'euro-métropole. Cette mise en place doit être conduite de façon progressive, en utilisant et en valorisant les organes existants. Elle suppose également un outil technique pour conduire les analyses nécessaires et préparer les débats, outil qui pourrait prendre la forme d'une agence transfrontalière”, telle fut la conclusion du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 18 décembre 2003.

Eu égard à ces prises de position françaises et à l'entrée en vigueur de l'Accord franco-belge sur la coopération transfrontalière locale, conclu en septembre 2002, la province de Flandre occidentale et les intercommunales wvi et Leiedal ont chargé le professeur Jan Wouters, de l'Université de Leuven, de mener une étude sur les différentes structures juridiques possibles pour la coopération transfrontalière. Il en ressort néanmoins que des structures juridiques ancrées dans l'Accord bilatéral sont préférables aux formes juridiques nationales, en l'occurrence françaises, telles que celles du district européen.

Cela n'interfère aucunement sur l'opportunité politique d'un organe transfrontalier de coordination, avec la participation de toutes les autorités concernées, y compris la Flandre. Le thème de la gouvernance est l'un des points sur lesquels se penche le groupe de travail franco-belge. En préparation de la première réunion de ce groupe de travail, la Flandre s'est lancée dans une réflexion, qui a démontré qu'il convient d'abord d'apporter une réponse à quelques questions fondamentales:

- La Flandre veut-elle adhérer à une telle structure?
- La Flandre peut-elle y adhérer ou existe-t-il des objections légales?
- Pour quel territoire faut-il une telle „gouvernance”?
- Quelles en sont les conséquences budgétaires?

Vu l'importance des évolutions à l'échelle de la zone métropolitaine Lille-Courtrai-Mouscron-Tournai, l'autorité flamande assurera le suivi actif de la création d'organes de gestion commune pour un partenariat local de grande envergure sur ce territoire. Elle examinera, conjointement avec les autres partenaires, comment un tel "Eurodistrict" peut être organisé et comment la Flandre peut y participer. Il sera notamment tenu compte des implications en matière d'affaires intérieures et de

l'incidence budgétaire de l'Eurodistrict.

2.2 Facteurs critiques de succès

Pour la concrétisation de cette vision, la Flandre peut s'inspirer de quelques facteurs critiques de succès tels qu'ils ont été définis par le professeur Frank Baert dans son étude « ,Noord-Frankrijk en (West-)Vlaanderen: partners voor de toekomst »' de 2000, à l'occasion du 10ème anniversaire de la coopération transfrontalière.

2.2.1. Développer nos propres forces

La coopération transfrontalière ne doit pas se limiter à un alignement stricto sensu sur les projets de développement français. La Flandre doit utiliser et développer elle-même ses propres atouts. Ce n'est qu'à cette condition que la coopération transfrontalière pourra générer une réelle plus-value.

La France admire le plurilinguisme de notre population, le réseau de PME dynamiques et la qualité de notre cadre de vie et de logement. La Flandre doit continuer à veiller sur ces matières. S'il s'agit en premier lieu d'une mission interne, flamande, elle joue aussi un rôle dans la coopération avec les Français. Les initiatives portant sur la coopération doivent renforcer ces atouts, au lieu de les affaiblir.

2.2.2. Recherche de complémentarité

Dans une coopération constructive entre voisins, la concurrence ne saurait évidemment primer. Il convient d'aspirer en premier lieu à la complémentarité, les deux partenaires pouvant compléter leurs atouts réciproques. La complémentarité revêt de nombreuses dimensions: combler les lacunes de l'autre, réunir des compétences différentes voire similaires pour se renforcer ensemble, assurer l'articulation des projets respectifs (également littéralement, sur les routes et les voies de chemins de fer) et valoriser l'offre proposée par l'autre partenaire.

Un bel exemple des possibilités de combler des lacunes est celui du marché de l'emploi. Des études démontrent que la Flandre, et a fortiori la Flandre-Occidentale, risque d'être confrontée à moyen terme à une pénurie structurelle de main d'œuvre dans certains secteurs, alors que le taux de chômage est très élevé de l'autre côté de la frontière. Malgré les nombreuses entraves pratiques (langue et autres), le nombre de travailleurs frontaliers français en Flandre- Occidentale a quasiment décuplé sur une période de 15 ans. En compte aujourd'hui environ 5.000.

2.2.3. Stimuler la coopération

La coopération ne constitue pas un but en elle-même. Elle requiert un engagement important en temps et moyens qui ne peut se justifier que dans la mesure où il apporte une plus-value aux deux partenaires. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas coopérer sur tout et n'importe quoi. Il faut en d'autres termes évaluer pour chaque projet concret si ce dernier vaut réellement l'effort requis. Si aucun projet de coopération n'est exclu d'avance, il convient d'opérer des choix dans la pratique, en fonction des moyens disponibles et des résultats escomptés.

2.2.4. Créer une implication

Sans l'engagement de bons niveaux de gestion, les plus beaux projets et les meilleures intentions sont voués à l'échec. Ce constat s'applique a fortiori au niveau politique flamand, l'autorité flamande étant de notre côté de la frontière l'instance compétente pour bon nombre de projets. L'autorité flamande est consciente du fait que la coopération transfrontalière avec le nord de la France n'est pas un luxe ni un caprice, mais qu'elle constitue un élément essentiel de tout projet d'avenir.

La coopération doit être évaluée dans une perspective européenne plus large, le constat étant que les villes-régions se profilent de plus en plus comme catalyseur et comme assise des nouvelles évolutions socio-économiques et culturelles.

« Dans le transfrontalier, il faut de l'audace et de la patience », a déclaré un jour Pierre Mauroy, force motrice de la coopération transfrontalière en France. De l'audace pour sortir des chemins battus, pour franchir des frontières au sens littéral et figuré. Mais dans un même temps, il faut aussi de la patience car les obstacles à surmonter sont deux fois plus grands que dans des dossiers intérieurs et ce, en raison des nombreux partenaires français concernés par chaque dossier concret.

Il a *deux préalables importants*.

Tout d'abord, l'emploi des langues. Malgré le fait que les contacts informels se déroulent presque exclusivement en français, la Flandre estime que le néerlandais et le français sont sur un pied d'égalité. Cela signifie concrètement que non seulement tous les documents officiels doivent être disponibles en néerlandais, mais aussi que le bilinguisme doit être la règle lors des réunions préparatoires, que ce soit pour les comptes-rendus ou documents de travail que pour les pourparlers proprement dits.

Secundo, éviter des contradictions internes. La Flandre doit apporter une réponse univoque aux questions analogues venant de la région de Dunkerque ou de Lille.

2.2.5. Se rallier à la métropolisation

La métropolisation constitue sans aucun doute l'enjeu le plus important de la coopération transfrontalière avec le nord de la France. Pour l'instant, il s'agit essentiellement du processus de métropolisation autour de Lille. Dans le cadre de l'*appel à métropolisation* lancé par l'Etat français, la région de Dunkerque a certes également posé sa candidature, mais à Dunkerque, la réflexion et le travail de métropolisation sont beaucoup plus récents qu'à Lille. En outre, Dunkerque et sa région sont en termes de population nettement plus petits que Lille, ce qui ne porte évidemment nullement préjudice à la valeur des évolutions sur ce territoire.

Définition:

Les zones métropolitaines représentent une haute valeur ajoutée, avec les sièges sociaux d'entreprises mondiales et une forte présence de services commerciaux au niveau international. La qualité du patrimoine culturel et historique et du paysage urbain et naturel constitue un atout de plus en plus important pour les métropoles, tant pour leur attrait touristique, leur vitalité économique que pour leur rayonnement international. A la suite à la tertiarisation et de la mondialisation de l'économie et des nouvelles possibilités de communication, les aires métropolitaines ont, en dépit de la désindustrialisation, renforcé leur position économique relative par rapport à d'autres régions européennes: elles constituent à ce jour les principaux centres d'information économique, de recherche et d'innovation.

Des voix critiques feront observer, à juste titre, que Lille et sa région n'égalent pas encore en termes de performance d'autres villes comme Bruxelles par exemple, qui est pourtant de taille comparable: Lille a moins de sièges sociaux d'entreprises européennes et multinationales, une offre restreinte d'hôtels quatre et cinq étoiles, pas de grand aéroport, etc. Cela n'empêche qu'un dynamisme remarquable émane de la ville depuis quelques années.

Dans ce processus de métropolisation transfrontalière, ce ne sont pas tellement les thématiques qui sont différentes par rapport au reste de la zone métropolitaine ; ce qui fait la différence, c'est l'intensité des contacts. Mais au lieu d'assurer dans la mesure du possible une adéquation des évolutions et projets de part et d'autre de la frontière, le but est en l'occurrence de développer et de concrétiser ces projets et initiatives de concert. Ce n'est pas un hasard si la mise en place d'un nouveau cadre politique constitue l'une des quatre priorités de la « Stratégie pour une métropole transfrontalière » que la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (GPCI/COPIT) a présentée il y a quatre ans.

Jusqu'à présent, les impulsions politiques à la métropolisation venaient essentiellement de France. Par une implication plus importante, la Flandre veut à l'avenir jouer un rôle plus actif, forte de la conviction, que la Flandre a tout à gagner dans le processus de métropolisation. L'agrandissement d'échelle, une infrastructure de qualité, le rayonnement international et une meilleure accessibilité qui vont de pair avec la métropolisation, sont des opportunités que la Flandre se doit de saisir.

2.2.6. Mettre en place les structures

Ces 15 dernières années, bon nombre d'institutions, de structures et d'outils ont été créés pour une coopération transfrontalière au niveau administratif, avec l'apport de la Flandre- (Occidentale):

- Un représentant du Gouvernement flamand à Paris;
- L'Accord franco-belge sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organismes publics locaux (16 septembre 2002);
- Un instrument juridique européen pour la coopération territoriale (en préparation);
- Le groupe de travail parlementaire franco-belge (créé en novembre 2005): participation de deux députés flamands et d'un membre néerlandophone du Parlement fédéral;
- Plusieurs déclarations d'intention politiques: Flandre - Nord-Pas de Calais, Province de Flandre-Occidentale - Département du Nord, Plate-forme de coopération transfrontalière Westhoek - Flandre-Dunkerque-Côte d' Opale;
- Les Intercommunales Leiedal et wvi dans le partenariat Conférence permanente d'intercommunales transfrontalières (GPCI/COPIT (depuis 1991);
- Un suivi de projets de coopération concret (voir liste en annexe) par un comité de pilotage (représentants de l'Etat français, de la Région Nord-Pas de Calais, du département du Nord, de l'autorité flamande, de la Communauté française/Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, du pouvoir fédéral, de la Province de Flandre occidentale). Ce comité de pilotage a préparé en outre le "Forum pour la Coopération interrégionale franco-belge" (Lille 2003, Cour-trai 2005);
- Une concertation régionale Métropole (principaux acteurs institutionnels flamands, initiatives des intercommunales flamandes au sein de la COPIT);
- La création d'une plate-forme de concertation de la société civile du sud-ouest de la Flandre comme interlocuteur pour la société civile Lilloise (voir ci-dessous);
- Export Vlaanderen (devenu FIT Flanders Investment and Trade): Représentant économique de la Flandre à Lille;

Il convient d'y ajouter le consulat général de Belgique, qui s'est établi depuis beaucoup plus longtemps à Lille et joue un rôle important dans les contacts avec les autorités du nord de la France.

Du côté français, il existe quelques forums et instruments spécifiques à dimension transfrontalière:

- Le Comité Grand Lille (organe informel de concertation et d'impulsion);
- Le Conseil de développement de Lille Métropole (la société civile organisée);
- L'«Appel à la coopération métropolitaine» (ACOM) de la Délégation de l'Aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en vue du développement de métropoles régionales en dehors de Paris, initiative pour laquelle tant Lille que Dunkerque ont posé leur candidature et ont été sélectionnées.

En outre, plusieurs autorités françaises, flamandes et wallonnes ont noué une collaboration dans le cadre de la gestion du programme Interreg IIIA France-Wallonie-Flandre. Enfin, il existe aussi de nombreux partenariats "ad hoc" entre administrations spécialisées, institutions publiques et administrations locales sur des dossiers transfrontaliers spécifiques.

En d'autres termes, une multitude d'initiatives et d'instances, qui constituent un obstacle à une vision globale de l'ensemble et empêchent un engagement efficace des ressources humaines et des moyens. C'est raison pour laquelle le Gouvernement flamand a décidé en mars 2005 de désigner un coordinateur flamand pour la coopération transfrontalière, chargé des missions suivantes:

- assister le Gouvernement flamand dans l'élaboration d'une stratégie à l'égard du nord de la France et en accompagner la mise en œuvre
- formuler des propositions au Gouvernement en vue d'une coordination fonctionnelle avec toutes les autorités concernées, y compris les intercommunales et structures municipales côté flamand, et organiser cette coordination
- coordonner et assurer la présence flamande et les contacts flamands dans le nord de la France. A cette fin, formuler une proposition au Gouvernement flamand
- appuyer les différentes autorités et instances flamandes, y compris les intercommunales et les structures communales impliquées dans la coopération transfrontalière et interrégionale avec le nord de la France. Dans un même temps, intervenir - pour l'ensemble des domaines politiques liés à cette coopération - comme relais des autorités et services flamands, y compris le représentant du Gouvernement flamand en France
- rapporter, à intervalles réguliers, au ministre en charge de la politique étrangère, ses activités ainsi que les évolutions pertinentes pour et dans le cadre de la coopération transfrontalière. Le cas échéant, identifier et signaler des opportunités nouvelles.
- Apporter son soutien administratif et de fond aux parlementaires flamands siégeant au sein du groupe de travail parlementaire franco-belge, assumer pour eux une fonction de liaison avec les différentes autorités flamandes concernées et assurer le suivi de leurs travaux

Par le biais du coordinateur flamand, les principales demandes et aspirations à l'égard de l'autorité flamande peuvent être soumises au comité ministériel pour la coopération transfrontalière, créée en 2005; au sein de ce comité, des accords peuvent être conclus sur le suivi. Cela doit empêcher que certaines matières restent sans suite, apporter une solution à des problèmes transfrontaliers concrets, et permettre d'assurer une approche dynamique et coordonnée.

A l'inverse, les domaines politiques flamands peuvent définir au sein de ce comité l'état d'avancement des principaux dossiers. Ce dernier élément est important pour la transmission des informations vers le terrain..

2.2.7. Aborder les points épineux

Dans les chapitres ci-dessus, plusieurs points épineux ont été identifiés: différences linguistiques et culturelles, manque d'implication, hétérogénéité institutionnelle, manque d'information et de communication. C'est un non sens d'essayer de les nier, au contraire, il vaut mieux les identifier clairement, en tenir compte, et dans la mesure du possible, y remédier.

3. Directives pour la politique

Pour la Flandre, la coopération transfrontalière avec le nord de la France ne doit pas être subie mais faire l'objet d'une participation active et de prise d'initiatives à partir d'un engagement clair. Les directives suivantes pour la politique sont liées à cette vision.

3.1 Coordination et concertation

Il existe déjà de nombreux contacts transfrontaliers, émanant souvent de la région frontalière proprement dite et soutenus par les autorités locales (communes/intercommunales et province). Outre les contacts formels entre pouvoirs ou services publics, il existe aussi un éventail de contacts entre les acteurs de la société civile (partenaires sociaux, établissements d'enseignement supérieur, associations culturelles, hôpitaux), bénéficiant ou non de l'appui financier du programme européen Interreg.

Le but n'est pas de chapeauter toutes ces initiatives à partir de la Flandre et de freiner voire de compromettre ainsi le dynamisme présent dans la région frontalière. Cependant, la Flandre doit veiller à ce que son implication soit organisée le plus efficacement possible, que sa politique à l'égard des différentes entités réparties le long de la frontière soit cohérente et qu'il n'y ait pas d'émiettement.

Comme nous l'avons souligné ci-avant, nous distinguons trois types de coopération.

- 1) Le coordinateur joue un rôle important pour la concertation sur des problèmes concrets. Il signale les problèmes qui lui sont rapportés par les acteurs du terrain à l'autorité flamande, et il sert d'antenne aux services flamands concernés par un problème ponctuel. Pour faciliter les contacts entre le coordinateur et l'administration flamande, l'administration de la Politique étrangère rédigera par domaine politique une liste des personnes à contacter pour la coopération transfrontalière.
- 2) Pour certaines matières (voir plus loin), une concertation structurelle s'impose. Cette concertation est menée et suivie par les ministres compétents. Là où c'est possible, on travaille par le biais de structures existantes, telles que la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT) ou la Plate-forme transfrontalière Flandre-Occidentale / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale. Le processus de métropolisation dans le nord de la France, tel qu'il se traduit dans l'Appel à coopération métropolitaine, fait également l'objet d'un suivi actif par la Flandre. Le coordinateur peut aider à trouver les interlocuteurs français adéquats et est informé de décisions éventuelles. En vue d'un fonctionnement le plus efficace possible, le coordinateur flamand dresse une liste de tous les contacts transfrontaliers formels impliquant la Flandre.
- 3) La création d'un groupe de pilotage politique pour la planification et la politique communes, encadré par une agence de préparation et d'exécution de la politique dans la zone frontalière (appelée "Eurodistrict") constitue un projet ambitieux qu'il convient d'examiner de plus près. A l'heure actuelle, le concept d'un "Eurodistrict" est trop vague pour pouvoir prendre position en tant qu'autorité flamande. Le Gouvernement flamand suit de près les évolutions en la matière et statuera, après une concertation à l'initiative du ministre en charge de la Politique étrangère, sur l'organisation possible d'un tel "Eurodistrict" et sur les modalités de participation de la Flandre. A cet égard, il sera notamment tenu compte des implications sur les affaires intérieures et de l'incidence budgétaire de l'Eurodistrict.

3.2. Thèmes portant sur le contenu

L'absence d'une frontière naturelle entre la Flandre et la France et la densité de population relativement forte dans la région frontalière oblige la Flandre à conclure des accords avec la France sur un certain nombre de thèmes, tout simplement en raison de leur caractère transfrontalier : la pollution de l'eau et de l'air ne s'arrêtent pas à la frontière, les hypermarchés dans la région frontalière attirent les clients de l'autre côté de la frontière et l'importante infrastructure routière dans le Nord de la France, comme le tunnel sous la Manche, génère plus de trafic routier en Flandre. En outre, la coopération transfrontalière peut apporter une valeur ajoutée dans un grand nombre de domaines politiques. Le thème important de la sécurité policière et civile ne sera pas abordé, étant donné qu'il s'agit d'une compétence de l'autorité fédérale.

3.2.1. Aménagement du territoire

Situation

Consécutivement à l'intégration européenne et à l'internationalisation en général, les processus et les décisions portant sur le territoire d'un côté de la frontière ont un impact de plus en plus fort de l'autre côté. Les défis transfrontaliers pour la politique d'aménagement en Flandre sont doubles: d'abord, pour que les processus de planification réussissent, il est nécessaire d'impliquer de manière appropriée la région voisine ou le pays voisin ; en second lieu, les régions voisines et les pays voisins peuvent prendre des décisions ayant un impact sur la politique (d'aménagement) de la Flandre.

La frontière avec la France se caractérise surtout par la dynamique spatiale et la pression générée par Lille. Le gouvernement français considère Lille comme une des métropoles régionales à développer en dehors de l'Île-de-France (Paris). Cela se traduit entre autres en matière d'infrastructure, par le projet d'autoroute A24 (Liaison Autoroutière Amiens-Lille-Belgique/LAALB) entre Amiens et la frontière belge qui devra soulager l'actuelle A1 Lille-Paris et l'agglomération Lilloise d'une partie du trafic de transit avec le Benelux. Il existe par ailleurs une multitude de dossiers moins importants qui ont souvent un impact à un échelon inférieur, mais ont besoin du support ou de la conduite de la Flandre en raison de l'existence de la frontière.

Exposé du problème

Il n'y a pas à ce jour de concertation centrale (administrative et politique) sur les dossiers d'aménagement du territoire entre la Flandre et le Nord de la France (et la Wallonie dans le cadre de la métropole Lilloise). Il n'existe pas de concertation transfrontalière transversale en matière de planning transfrontalier.

Approche

- A la demande du ministre de l'Aménagement du Territoire, le coordinateur flamand a réuni les différentes instances flamandes concernées - la Flandre, la province de Flandre-Occidentale, les communes/intercommunales - en vue d'organiser une concertation structurelle entre le nord de la France (Wallonie) et la Flandre sur les matières d'aménagement du territoire. L'objectif est d'aboutir à une proposition coordonnée pour la Flandre, qui sera ensuite soumise à la France (et à la Wallonie).
- Les activités de cette concertation transfrontalière se concentrent en premier lieu sur une concertation planologique transfrontalière et sur la concrétisation du réseau urbain transfrontalier « Métropole de Lille ».

- Les réunions transfrontalières seront d'abord préparées par les différentes instances concernées de Flandre pour présenter dans la mesure du possible une position unique de la Flandre à la concertation frontalière.
- La stratégie de concertation de la Flandre sur la coopération transfrontalière en matière d'aménagement du territoire doit se concentrer sur une réalisation maximale de la vision politique de la Flandre par un soutien ciblé des avantages communs (situation 'win-win') et une harmonisation réciproque des oppositions transfrontalières dans l'autre cas.

3.2.2. Eau et environnement

Situation

La frontière entre la Flandre et la France est le résultat de siècles d'histoire et de décisions politiques et ne correspond en aucun cas à la réalité géographique et écologique. Les bassins fluviaux et les paysages traversent la frontière. L'existence de cette frontière constitue un important obstacle pour à une gestion efficace des richesses naturelles et pour la lutte contre les effets néfastes des activités humaines, comme l'industrie et les transports, ou de phénomènes naturels, comme les inondations.

Exposé du problème

Tant lors des réunions préparatoires pour Interreg III, dans le cadre de la stratégie transfrontalière pour la métropole, établie par le GPCI dans le document cadre de l'Aire Métropolitaine de Lille que dans les initiatives de coopération entre la province de Flandre-Occidentale et le Westhoek de France dans le cadre de la Plate-forme de Coopération transfrontalière Flandre occidentale / Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale, l'eau constitue donc un des thèmes prioritaires.

Il y a de temps en temps une concertation entre les partenaires flamands et français sur le bassin de la Lys et de l'Yser, mais il n'est certainement pas encore question de gestion commune. La principale préoccupation transfrontalière de la Flandre dans le bassin de l'Yser est l'écoulement des eaux en cas de fortes crues, ce qui pose parfois des problèmes. De manière plus générale, la Flandre insiste pour disposer d'un système d'alarme efficace en cas de problème d'évacuation des eaux.

Un autre point crucial est celui des plaintes en matière d'environnement et de la participation lors de l'établissement d'installations gênantes dans la région frontalière. Actuellement, aucun accord ne traite les plaintes environnementales transfrontalières. Il n'existe pas d'accord non plus entre la Flandre et la France sur la participation à des activités soumises au Milieu Effecten Rapport (MER) (rapport d'incidence sur l'environnement) dans une zone de cinq kilomètres de la frontière.

Un problème très spécifique est celui de la répartition de l'engrais des exploitations d'agriculteurs flamands sur des terrains propres qu'ils possèdent en France. Bien qu'il ne s'agisse pas d'exportation d'engrais, il semble que le transport de cet engrais vers la France n'est pas possible.

Enfin, il faut poursuivre le développement d'une gestion intégrée de la zone côtière en accord avec les voisins français (et néerlandais).

Approche

- En raison d'une forte demande, dans la région frontalière, d'une concertation structurelle avec les voisins en matière d'eau, le ministre en charge de l'Environnement prend l'initiative de soumettre une proposition de concertation structurelle sur l'eau au Nord de la France (et à la Wallonie), en tenant compte des expériences déjà faites et des contacts existants.

- Par ailleurs, le gouvernement flamand renforcera ses efforts pour résoudre le problème des plaintes environnementales transfrontalières et du transport transfrontalier d'engrais.
- Les questions relatives à la gestion de la zone côtière sont traitées par le Coördinatiepunt Geïntegreerd beheer van kustgebieden (point de coordination de la gestion intégrée des régions côtières) à Ostende.

3.2.3. Transport et mobilité

Situation

L'aménagement d'une nouvelle infrastructure de transport est un des signes les plus visibles de la transformation de la région Nord-Pas de Calais. Au cours des quinze dernières années, de nouvelles autoroutes ont été aménagées (A16, A26), le tunnel sous la Manche a été ouvert et Lille est devenu un carrefour pour le train à grande vitesse, assurant des liaisons directes avec Paris et le reste de la France vers Bruxelles et Londres. De nouveaux plans sont déjà prêts, le plus évident étant la A24 (Liaison Autoroutière Amiens-Lille-Belgique) et le canal Seine-Escaut.

L'offre de cette nouvelle infrastructure, combinée à la suppression des frontières intérieures en Europe et aux contacts transfrontaliers croissants, ont renforcé le transport (routier) le long de la frontière entre la France et la Flandre.

Exposé du problème

Au cours de la législature précédente, un groupe de travail a été créé pour coordonner les dossiers en matière de transport entre la France et la Flandre/Belgique. Ce groupe de travail, où la cellule mobilité de la Flandre, l'administration Wegen en Verkeer et l'administration Ruimtelijke Ordening sont des participants permanents, se réunit environ tous les deux mois.

Il a été convenu de traiter d'abord plusieurs projets en priorité:

- LAALB (Liaison Autoroutière Amiens-Lille-Belgique);
- Amélioration de l'axe Ypres-Poperinge-Steenvoorde (A25);
- Amélioration de l'axe fluvial Deûle-Lys (voir aussi Seine-Escaut);
- Hiérarchisation et catégorisation des réseaux de transport;
- Amélioration de la liaison ferroviaire Courtrai-Lille;
- Evacuation des eaux en cas de fortes crues;
- Sécurité du trafic fluvial dans la Manche et la Mer du Nord.

Ce dernier point est dorénavant traité séparément entre les administrations compétentes, de même que le projet Seine-Escaut, intégré dans les projets européens TEN prioritaires. Ce canal à grand gabarit assurera, sur une distance de 106 kilomètres, la liaison entre le bassin de la Seine et celui de l'Escaut, de Compiègne au canal Dunkerque-Escaut, à la hauteur de Cambrai.

En ce concerne la LAALB, plusieurs concertations exploratoires ont eu lieu au cours de 2005. Le 1er décembre 2005, il a été convenu que l'administration (au sein du groupe de travail déjà cité) prépare une proposition de convention et de devis en vue de réaliser une étude sur l'aménagement de la LAALB. Il est prévu que ce groupe de travail finalise cette proposition dans les semaines à venir ; elle sera ensuite soumise aux parties concernées en vue d'une concertation interne et de la signature.

L'actuelle et classique liaison ferroviaire transfrontalière de Courtrai à Lille est lente (29 à 37'), peu fréquente et relativement onéreuse, comparée à des services ferroviaires intérieurs équivalents. Les

différentes fonctions que le train doit remplir dans le Nord de la France (train local) et en Belgique (liaison InterCity) font que les liaisons directes sont peu intéressantes, surtout comme pré-transport vers la gare TGV de Lille. Le fait que l'Accord de Bruxelles portant sur les structures juridiques appropriées pour la coopération locale et transfrontalière ne s'applique pas à des entreprises publiques comme De Lijn ou la SNCB (et leurs homologues français) peut constituer un obstacle éventuel à des transports publics transfrontaliers de meilleure qualité.

On peut constater que tous les dossiers frontaliers en matière de transport et de mobilité ne sont pas traités par le groupe de travail. Les liaisons transfrontalières en bus ou en tram, le périphérique ouest autour de Menin, les petites routes et, à plus long terme, le développement du Rhin de fer par la Flandre-Occidentale vers le tunnel de la Manche constituent certainement des dossiers importants.

Enfin, la région transfrontalière urbanisée a aussi besoin d'une concertation spécifique et d'une étude auxquelles la participation de la Région flamande est indispensable, en raison des compétences. Dans son étude sur la mobilité et l'accessibilité dans le cadre du projet « Métropole », le GPCI/COPIT a défini quatre thèmes:

- Les lieux stratégiques d'accessibilité optimale
- Une étude sur les transports publics: quels types de liaisons faut-il réaliser avec quels types de transports publics ?
- Une vision transfrontalière de l'infrastructure routière
- Une étude du plan cyclable récréatif

Approche

- **Les travaux du groupe de travail sont poursuivis et suivis attentivement par le(s) ministre(s) compétent(s) pour les Travaux publics et la Mobilité. Il faut aussi prévoir une concertation entre la Flandre et les autorités françaises compétentes pour les petites routes et le transport transfrontalier en bus et en tram.**
- **Le développement de la liaison ferroviaire Courtrai-Lille, la seule liaison ferroviaire existante dans la région frontalière franco-flamande constitue une priorité absolue. La Flandre plaidera pour la revalorisation de la liaison auprès de l'autorité fédérale et elle peut invoquer l'étude actuellement en cours dans le cadre du projet Interreg HST4I sur l'accès au réseau TGV avec Leiedal comme partenaire flamand.**
- **L'opportunité de la prolongation du tram côtier vers Dunkerque est intégrée dans l'étude sur le développement à long terme du tram côtier que De Lijn fait réaliser.**
- **La Flandre est disposée à collaborer à la concertation et la consultation sur les besoins spécifiques en matière de mobilité et de transport dans la région fortement urbanisée de la métropole franco-belge.**

3.2.4. Economie et marché du travail

Situation

Les fers de lance de la politique économique flamande sont la stimulation de l'innovation, la promotion de l'entrepreneuriat, le renforcement des facteurs environnementaux et des investissements en capital humain. Ces points bénéficient d'une attention soutenue dans le Nord de la France. Ce qui encourage la complémentarité, mais renforce aussi la concurrence entre les deux régions voisines. La logistique constitue l'exemple le plus frappant de cette concurrence. Tant la Flandre que le Nord-Pas de Calais se

profilent comme des régions présentant d'excellents atouts logistiques.

Exposé du problème

L'innovation, par la recherche et le développement, constitue la base du nouveau tissu économique ; elle est donc déterminante pour la croissance économique de la Flandre. Dans la zone transfrontalière, l'innovation-intégration est freinée par une maîtrise déficiente et un accès insuffisant aux nouvelles technologies. La reconnaissance des formations et des qualifications en matière d'innovation pose des problèmes considérables. Mais l'innovation est un thème plus vaste que la technologie innovatrice et elle comporte toutes les combinaisons de connaissances et de transfert de connaissances. Dans ce contexte, la présence d'une frontière (linguistique) constitue incontestablement un obstacle.

La *stimulation de l'entrepreneuriat* constitue l'action prioritaire par excellence et le plus grand défi pour la politique économique à venir de la Flandre. L'accès à l'entrepreneuriat transfrontalier est trop souvent entravé par la frontière linguistique, les différences administratives et légales en raison de flux d'informations difficiles et souvent diffus en matière de législation sociale. Ceci constitue une entrave à l'activité économique transfrontalière. De même, la lenteur excessive de la distribution transfrontalière du courrier et les frais élevés des communications téléphoniques transfrontalières constituent un obstacle réel.

Le *renforcement des facteurs environnementaux* (offre de terrains industriels et mobilité, flux des déchets, consommation d'énergie, systèmes hydrauliques ...) est une condition importante pour réussir le développement de l'entrepreneuriat, de l'innovation et du développement du capital humain dans la zone frontalière flamande. La différence des politiques en matière d'implantation de services commerciaux des deux côtés de la frontière (et en Wallonie), est un réel souci, et fausse la concurrence dans la région frontalière flamande. L'élaboration d'un plan de développement commercial par Lille Métropole Communauté Urbaine n'a de sens que si il présente un caractère transfrontalier.

C'est surtout dans les zones rurales que la frontière a créé une scission artificielle entre les régions possédant un patrimoine commun de sites, de culture, de population ... Cette identité se base sur des problèmes identiques dans un espace limité et peut justifier la réalisation d'initiatives de restructuration économique cohérentes. Entreprendre, innover et renforcer les facteurs environnementaux va de pair avec *l'investissement en capital humain*. Mais malgré l'intégration européenne et le traité en vue d'éviter la double imposition des travailleurs frontaliers entre la Belgique et la France, il n'est pas encore question d'un seul *marché du travail transfrontalier*. La barrière linguistique est l'obstacle le plus visible, mais certainement pas le seul. Ainsi, il peut y avoir d'un côté de la frontière un manque de travailleurs et une offre excédentaire de l'autre côté. Pour des qualifications spécifiques, il se peut qu'une situation déroge à la situation globale sur le marché du travail, nécessitant une approche spécifique.

Approche

- Il est possible de stimuler l'innovation de manière transfrontalière dans le champ d'action des clusters des réseaux d'entreprises et entre les pôles de compétition des deux régions. Il existe, par exemple, un pôle de compétition pour la logistique dans les deux régions, de sorte que la coopération devient une évidence. Des initiatives peuvent aussi être prises en matière de coopération entre les centres de connaissances et les entreprises, de même que dans les start-ups et les spin-offs. C'est également un thème que la région de Courtrai (GPCI/COPIT) entend développer dans le cadre de l'appel français à la métropolisation de la grande métropole de Lille.
- Plusieurs instruments flamands en vue de stimuler la recherche et l'innovation par l'intermédiaire du Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek et l'IWT accueillent déjà des

participations étrangères. Le Programme Cadre européen pour la Recherche et le Développement permet une coopération plus étroite.

- Le nouveau programme de la Flandre de coopération internationale et le financement Hercules pour l'infrastructure de recherche lourde, qui seront présentés au cours de cette année au gouvernement flamand en vue d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2007, offriront de très nombreuses possibilités de coopération renforcée avec le Nord de la France en matière de recherche et de développement.
- Il faut réfléchir avec la France (+ Wallonie) à l'harmonisation réciproque (et à l'ouverture) des instruments de subsides économiques disponibles. En collaboration avec le GPCI/COPIT, le POM et le VLAO, le coordinateur flamand facilité la concertation structurelle nécessaire et le benchmarking.
- Comme il est précisé ci-dessus, les fers de lance de la politique économique flamande sont la stimulation de l'innovation, la promotion de l'entrepreneuriat et le renforcement des facteurs environnementaux économiques. Ces axes politiques seront aussi un des piliers du nouveau programme transfrontalier "Interreg IV-A Wallonie-France-Flandre 2007-2013" (voir aussi stratégie de Lisbonne et de Göteborg et le Vlaams Hervormingsprogramma (plan de réforme de la Flandre) 2005-2008). L'administration « Economie » abordera ces sujets dans le cadre de sa mission de préparation du programme "Interreg IV-A Wallonie-France-Flandre 2007-2013".
- Le problème de la lenteur de la distribution du courrier transfrontalier et des communications téléphoniques transfrontalières trop onéreuses est soumis à l'autorité fédérale.
- Les situations divergentes sur le marché du travail nécessitent des solutions basées sur des stratégies convenues d'un commun accord. Ce sont surtout les actions qui visent à la formation de travailleurs d'un côté de la frontière pour les aider à trouver du travail de l'autre côté, qui peuvent apporter une véritable plus-value pour l'intégration économique transfrontalière. Les actions spécifiques sont développées dans le cadre du point 3.2.5. L'emploi est dirigé par le VDAB.

3.2.5. Emploi

Situation

En deux décennies, le flux des travailleurs frontaliers entre la France et la Belgique s'est inversé. Le nombre de Belges qui vont travailler en France est en chute libre, tandis que dans l'intervalle près de 5.000 travailleurs français sont actifs en Flandre, malgré la barrière linguistique, la distance et les obstacles administratifs. La présence de travailleurs français sur le marché du travail en Flandre (Occidentale) est un élément structurel. Dans la mesure où la métropole lilloise parvient à se développer et à attirer des services d'un niveau supérieur, on peut à nouveau assister à une tendance inverse de personnes hautement qualifiées de la région frontalière flamande qui vont travailler de l'autre côté de la frontière.

Exposé du problème

Le fait que près de 5.000 Français travaillent en Flandre n'empêche pas qu'il ne puisse pas encore être question d'un marché du travail transfrontalier. Les obstacles pratiques sont encore trop grands. Lors du forum franco-belge « Ouverture des frontières pour l'emploi » qui a eu lieu à Lille le 29 octobre 2003, ces obstacles ont été résumés comme suit:

- Une législation fiscale et sociale inappropriée, qui désavantage surtout les travailleurs frontaliers belges en France
- Des informations incomplètes et d'un accès difficile sur les emplois, les diplômes et les qualifications (voir ci-dessous)
- Des problèmes de transport
- Différence de langues et de cultures

En outre, la barrière linguistique vaut aussi pour les travailleurs wallons en Flandre.

Approche

- Pour les informations générales, les conseils et l'aide en matière de demandes d'emploi et le recrutement à caractère transfrontalier, les conseils et l'assistance pour le travail frontalier et les enquêtes, le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) participe, en collaboration avec les partenaires sociaux, au réseau transfrontalier « Eures Channel », www.eureschannel.org, qui a une antenne à Courtrai. Ce projet n'est pas limité dans le temps.
- Le secteur de l'enseignement (administration et établissements d'enseignement supérieur) élabore des systèmes permettant la comparaison des diplômes, des formations et des qualifications (voir aussi plus ci-dessous).
- Le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) participe depuis 2004 au projet RAVTI (Réseau AFPA/VDAB pour le Tertiaire et l'Industrie), qui prévoit des cours de travail 'sur mesure' et le suivi des élèves jusqu'au stage. Des cours ont déjà été organisés pour des collaborateurs de callcenters à Roubaix ou des opérateurs machinistes à Lomme. On examine actuellement la piste du travail transfrontalier dans le secteur horeca avec la région de Dunkerque. Vu les expériences positives, le VDAB souhaite étudier comment poursuivre le financement européen (via Interreg), également après 2006.
- Sur la base de la vaste expérience de la division Europe du VDAB et des expériences acquises dans le cadre du projet RAVTI, les analyses suivantes seront terminées fin 2006 en vue d'une concrétisation politique:
 - un scénario sur la coopération transfrontalière;
 - un inventaire des mesures qui encouragent (ou entravent) l'emploi;
 - une liste des obstacles légaux, pratiques, financiers et juridiques qui compliquent une formation et un emploi transfrontaliers flexibles;

En fonction de ces observations, une concertation sera menée avec les autorités françaises compétentes. Pour autant qu'ils aient déjà été inventoriés, ces obstacles peuvent aussi être communiqués au groupe de travail parlementaire.

3.2.6. Enseignement, formation et recherche

Situation

1/ Enseignement obligatoire

La Flandre est particulièrement attentive au soutien de l'enseignement de la langue néerlandaise. Encouragé surtout par des motifs économiques (opportunités d'emploi en Flandre), l'enseignement de la langue voisine néerlandaise est en hausse dans le nord de la France, particulièrement dans la région frontalière entre Dunkerque et Lille. Pour l'année scolaire 2005-2006, on dénombre un total de 6.754 élèves qui suivent les cours de néerlandais dans l'enseignement primaire et secondaire

dans le Département du Nord.

La province de Flandre occidentale milite pour organiser des échanges entre des écoles de Flandre occidentale et du Nord de la France.

2/ Enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, il existe divers contacts et exemples de coopération entre les établissements du Nord de la France, les écoles supérieures de Flandre occidentale et le Campus KU Leuven à Courtrai. L'université de Gand a aussi des projets en cours avec le Nord de la France. Mais très peu de Flamands sont inscrits dans des établissements du Nord de la France et vice versa. De chaque côté de la frontière, l'ambition d'approfondir les contacts entre les établissements d'enseignement supérieur est réelle, y compris en matière de recherche, ce qui permet de compléter l'offre spécifique et de la rendre plus intéressante. C'est un des points prioritaires du RESOC Zuid-West-Vlaanderen.

3/ Autres

La Flandre soutient aussi des projets qui aident à faire connaître le néerlandais en dehors des écoles (et le cas échéant, le français en Flandre). Le projet le plus connu et le plus innovateur en la matière est le projet Interreg Lingu@tic, qui bénéficie aussi du soutien de la province de Flandre occidentale. Ce projet de la KU Leuven Campus Kortrijk et de l'université Lille III a proposé un programme d'exercices multimédias pour une étude personnelle du néerlandais (dans le Nord-Pas de Calais) et du français (en Flandre), aussi bien pour favoriser l'emploi général de la langue qu'un emploi plus professionnel. On utilise à cette fin du matériel audiovisuel récent diffusé par les chaînes de TV régionales WTV, C9 Télévision et No Télé.

Une autre action de sensibilisation dans le Nord de la France est l'édition de l'agenda 2006 avec une leçon de néerlandais chaque jour. On peut aussi y trouver des informations sur la langue néerlandaise en général, les formations de néerlandais, les événements culturels en Flandre, etc. Le Rectorat de Lille serait disposé à diffuser cet agenda auprès d'un large public.

Exposé du problème

1/ Enseignement obligatoire

Le succès croissant de l'enseignement du néerlandais en France pose la question de la disponibilité d'enseignants bien formés et en nombre suffisant. Elle est en effet liée à la réussite ou à l'échec du maintien de l'enseignement du néerlandais en France. Intégrer des professeurs flamands de néerlandais dans l'enseignement français contribuerait à résoudre le problème. Cependant, l'échange d'enseignants au-delà de la frontière semble rencontrer des difficultés pratiques (assurance, rémunération, ...) et réglementaires (autres formations d'enseignants) et de plus, il convient de rester dans les limites des possibilités budgétaires. Un engagement clair du partenaire du Nord de la France est aussi requis.

Les échanges entre les écoles s'organisent de manière très sporadique et non structurée. Mais le problème est qu'aucun organe centralisé ne s'en occupe.

2/ Enseignement supérieur

Un obstacle évident à une coopération plus étroite est le manque de connaissance de l'offre de l'autre côté de la frontière. L'organisation de l'enseignement diffère très fortement entre la Flandre et la France. D'autres obstacles sont la reconnaissance réciproque des diplômes, des formations et des certificats, ou plutôt le manque de reconnaissance, l'absence de modes de subsides spécifiques pour les échanges transfrontaliers et évidemment, la langue.

L'expérience apprend aussi que la coopération avec de grandes institutions bien établies est souvent plus ardue qu'avec des institutions plus petites et plus récentes d'enseignement supérieur en France.

Approche

1/ Enseignement obligatoire

L'enseignement du néerlandais dans le Nord de la France est d'une importance capitale pour la coopération transfrontalière. C'est un des éléments prioritaires pour l'autorité flamande dans le cadre de ses relations avec la France.

Pour soutenir l'enseignement du néerlandais dans le nord de la France, l'autorité flamande se fonde sur les principes de base suivants :

- Le soutien ne peut pas être morcelé, mais il sera de préférence structuré par l'intermédiaire de la Nederlandse Taalunie, à laquelle les Pays-Bas participent. Il existe un accord de coopération entre la Taalunie et l'Inspection Académique pour l'enseignement primaire, des entretiens sont menés avec le Rectorat pour élaborer un accord de coopération pour l'enseignement secondaire
- Le soutien est organisé à la demande du Nord-Pas de Calais, en d'autres termes, il faut qu'il y ait un besoin réel ;
- On enseigne le néerlandais, pas de dialecte flamand;
- L'objectif est de faire du néerlandais dans l'enseignement en région frontalière une deuxième langue à part entière ou la première langue étrangère, selon le choix. Cela faciliterait considérablement les contacts culturels et économiques et lèverait un important obstacle sur le travail frontalier.

Par ailleurs, le ministre en charge de l'Enseignement cherche à faciliter l'échange des enseignants.

2/ Enseignement supérieur

Le projet franco-belge interrégional "Etudiants, un espace interrégional transfrontalier unique", sous la direction du Pôle Universitaire Lille Nord-Pas de Calais, et avec la collaboration du département Enseignement et des établissements flamands d'enseignement supérieur, dresse un inventaire de l'offre de chaque côté de la frontière. Toutefois, l'introduction de la structure BaMaDoc-structuur a retardé ce projet.

En outre, le ministre en charge de l'Enseignement entend coopérer à la reconnaissance mutuelle et aisée des diplômes, des certificats et des formations. Cela se concrétise en première instance par les canaux de concertation existants sur le plan européen, mais en cas de besoin, des contacts bilatéraux peuvent aussi être établis avec la France. Un autre point crucial est la promotion de la mobilité des étudiants et des enseignants entre la Flandre et le Nord de la France.

3.2.7. Bien-être et santé

Situation

En Belgique, un grand nombre de compétences en matière de santé publique sont fédérales. La politique de bien-être est une compétence communautaire, mais sur de nombreux plans, elle est étroitement liée à la santé publique.

Une coopération transfrontalière semble opportune pour un certain nombre de situations limites, mais ce n'est pas évident.

Au début de cette année, les ministres français et belge de la Santé publique ont signé un accord-cadre de coopération transfrontalière en matière de soins. Il existe déjà des projets de coopération en cours ou en préparation entre les hôpitaux de Furnes et de Dunkerque, d'Ypres et d'Armentières et de Menin-

Roeselaere et Tourcoing. Il importe que les partenaires fassent appel à la spécialisation de chacun.

Des négociations sont aussi en cours sur une convention de coopération entre les services d'urgence dans la région frontalière, permettant à une équipe d'intervention du pays voisin d'intervenir si le SMUR du pays concerné est indisponible ou ne peut être sur place dans un délai acceptable.

Ces négociations s'inscrivent dans le cadre de la politique du Service Public Fédéral compétent pour la Santé publique, pour conclure des accords avec tous les pays voisins, afin d'utiliser les instruments de la manière la plus efficace quelles que soient les frontières et de couvrir les interventions dans un autre pays sur le plan juridique, en se basant sur les principes suivants :

- la coopération ne sert pas à compenser les éventuelles déficiences structurelles d'un pays voisin;
- les différents accords transfrontaliers doivent être cohérents.

Par ailleurs, il existe quelques projets interrégionaux franco-belges en matière de bien-être et de santé:

- Le « Répertoire franco-belge de systèmes et d'acteurs en matière de soins de santé » vise à dresser un relevé de l'offre et de l'organisation de chaque côté de la frontière
- Sous la direction de l'asbl « Observatoire franco-belge pour la Santé publique », on procède à l'élaboration d'un système commun d'informations, d'une part, pour l'aide aux personnes âgées, d'autre part, pour l'aide aux handicapés. En interrogeant les institutions en Belgique et en France, une étude est menée sur les différences entre les maisons de repos pour personnes âgées et pour personnes handicapées en France et en Belgique en matière d'organisation et de soins. L'asbl a dressé un inventaire du nombre de Français qui séjournent dans des maisons de repos en Belgique et de Belges dans des maisons de repos en France.

Approche

Les compétences sont essentiellement fédérales. Si l'autorité flamande constate des problèmes, elle les dénoncera auprès de l'autorité fédérale et fera, le cas échéant, des propositions. Le principe de base est que l'éventuelle arrivée de Français nécessitant des soins ne peut se faire au détriment des Flamands.

3.2.8. Culture, jeunesse et information

Situation

En matière de culture, il existe depuis de nombreuses années une quantité infinie de contacts entre la Flandre, surtout dans la région de Courtrai, et le nord de la France. De même, la province de Flandre occidentale et le Département du Nord ont différents projets culturels en cours. Récemment, on peut même parler d'une véritable hausse de la présence culturelle flamande en France, et pas seulement dans le Nord. Ces contacts ont été rendus possibles notamment grâce à l'accord de coopération culturelle que la Flandre a conclu avec la France en 2000.

Ces contacts culturels contribuent à permettre de mieux se connaître. Un projet particulièrement intéressant en la matière est celui de la télévision transfrontalière entre les chaînes régionales de télévision WTV, C9 Télévision et No Télé, un projet Interreg qui bénéficie du soutien de la province de Flandre occidentale et de l'autorité flamande. Mais l'indice d'audience limité pose problème, à cause d'une télédistribution non généralisée en France.

Il existe aussi une étroite coopération culturelle (projet "TOOLQUIZ") entre la Flandre et la Région Nord-Pas de Calais, impliquant aussi quelques autres régions européennes (Wallonie, Silésie et Rogaland). Cette coopération se base sur des traités signés en 2003 et 2004. L'objectif est de réaliser une coopération culturelle intense, axée sur des résultats, entre les régions européennes.

En matière de jeunesse, il y a un projet interrégional franco-belge, avec la participation de la Section Jeunesse et Sport, qui souhaite réunir les acteurs et les points de contact en matière de politique de la jeunesse, en vue d'échanger les connaissances et de prendre des initiatives communes. La province de Flandre occidentale étudie le besoin d'un fonds spécifique dans le cadre d'Interreg IV, en vue de soutenir les échanges de jeunes dans la région frontalière.

Approche

Le gouvernement flamand considère la présence culturelle de la Flandre dans le nord de la France comme une priorité et entend consentir un effort particulier en la matière. La culture permet de mieux faire connaître la Flandre dans le Nord de la France. La télévision transfrontalière est aussi un moyen très efficace. Dans les contacts avec les autorités françaises, il convient d'insister pour étendre l'indice d'audience de ces émissions.

3.2.9. Tourisme

Situation

Les trois régions touristiques frontalières en Flandre occidentale continuent à s'étendre de l'autre côté de la frontière. L'offre de la région concernée de Flandre occidentale peut chaque fois être étendue avec un volet en France: de la côte flamande à la Côte d'Opale en France, du Westhoek à la Flandre française et de la région de la Lys à celle de la France. Un produit bien structuré du côté français est un atout supplémentaire pour le produit du côté flamand.

Exposé du problème

Dans la pratique, la coopération s'organise surtout par le biais des projets Interreg, entraînant un manque de structures.

Approche

Le ministre en charge du Tourisme veut s'employer à créer une commission commune permanente avec les partenaires les plus importants de chaque côté de la frontière, qui définit les grands thèmes et assure le suivi de quelques projets importants. Les points thématiques prioritaires pour la prochaine période de programmation européenne sont :

- la poursuite du développement des réseaux de tourisme culturel (Villes fortifiées, la Flandre historique, le patrimoine industriel, le tourisme du souvenir, le patrimoine maritime et côtier, le réseau artistique et le patrimoine cycliste);
- la poursuite du développement des réseaux récréatifs ;
- la poursuite du développement de l'infrastructure touristique et récréative le long de l'Yser, de la Lys et de l'Escaut ;
- la coopération promotionnelle.

3.3 Interreg

Bien que le programme Interreg, et plus particulièrement les volets du programme européen qui s'appliquent à la coopération transfrontalière franco-belge (flamande), ait sa propre structure de gestion et ses propres mécanismes de financement, il serait opportun que les projets Interreg sectoriels auxquels participe la Flandre, s'alignent sur le cadre politique général pour la coopération transfrontalière avec la France. Cela s'applique en particulier à l'élaboration d'Interreg IV à partir de 2007.

A l'inverse, Interreg peut constituer une importante source de financement pour la réalisation des

actions politiques. Cela ne peut toutefois pas signifier que des projets de tiers qui ne s'inscrivent pas directement dans le cadre politique flamand, soient d'avance exclus des aides Interreg.

L'administration de l'Economie a des contacts étroits avec la Province de Flandre occidentale, chargée du côté flamand de la gestion du programme Interreg avec le nord de la France, dans le cadre de la préparation d'Interreg IV. Provisoirement, on ne prévoit pas la création d'un groupe de travail flamand formel et distinct, chargé de se pencher sur le programme franco-wallon-flamand, mais on s'inspire au maximum de documents existants, tels que la présente note stratégique, pour mettre en exergue les priorités flamandes dans les discussions préparatoires avec les partenaires wallons et français.

Annexe

Liste des projets de coopération interrégionale franco-belge

1. RAVTI : une approche franco-flamande de la formation professionnelle (actions de formation professionnelle et d'emploi transfrontaliers - apprentissage du néerlandais et possibilités de stages pour demandeurs d'emploi français en Flandre)
2. Un observatoire interrégional permanent des transports de marchandises (études de mobilité transports (de marchandises))
3. Mise un place d'un réseau des métiers de la culture (inventaire de formations et instances culturelles, création de réseaux)
4. Un répertoire franco-belge des systèmes et acteurs de la santé (inventaire des systèmes et acteurs de la santé)
5. Un système d'informations partagé sur l'adéquation offre-demande pour le médico-social (populations handicapées) (informations et études sur le placement de personnes handicapées dans le contexte transfrontalier)
6. Un système d'informations partagé sur l'adéquation offre-demande pour le médico-social (populations âgées) (informations et études sur le placement de personnes âgées dans le contexte transfrontalier)
7. Une plate-forme d'échanges franco-belge sur les filières de formation et les conditions d'exercice des professionnels de santé (inventaire des filières de formation et conditions d'exercice des professions de santé)
8. Une valise franco-néerlandaise d'approche linguistique (moyen d'apprentissage de base du néerlandais et du français à tous les publics)
9. La mobilité des jeunes par une coopération entre les acteurs et relais de la jeunesse (rencontres et échanges de responsables Jeunesse et de jeunes)
10. Des étudiants, un espace unique interrégional transfrontalier (coopération et échanges au niveau de l'enseignement supérieur)
11. Le lycée pluri-national franco-belge (examiner les possibilités d'un lycée transfrontalier plurilingue)
12. L'atlas transfrontalier (atlas transfrontalier à plusieurs cahiers)



Verantwoordelijk uitgever:

Diane Verstraeten, Secretaris-generaal
Boudewijnlaan 30, 1000 Brussel

Samenstelling:

Afdeling Buitenlandse Zaken
Departement internationaal Vlaanderen
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap
Boudewijnlaan 30, 1000 Brussel

Grafische vormgeving:

Ingrid Van Rintel
Diensten voor het Algemeen Regeringsbeleid, Communicatie

Depotnummer:

D/2006/3241/216